

Qu'est-ce que la “ vie scolaire ” ?

(Cours pour les CPE1, IUFM de LYON, 2002)

1 – TENTATIVE DE DEFINITION

Dans un sens large, “ la vie scolaire ” peut être définie, par analogie avec des expressions et notions semblables comme “ la vie familiale ”, “ la vie sociale ”, “ la vie politique ” etc., comme l'ensemble des normes¹ et des événements spécifiques à la vie collective en milieu scolaire. Par exemple, le phénomène des modes vestimentaires et corporelles chez les jeunes est un phénomène social ; il peut néanmoins présenter des implications normatives à l'école (y a-t-il des limites scolaires à ne pas franchir en matière de maquillage, de “ piercing ”, de décence, de propreté ?)

2 – COMMENT EST NEE L'IDEE DE “ VIE SCOLAIRE ” ?

La genèse de l'expression “ vie scolaire ” semble conforter cette tentative de définition, puisqu'elle apparaît pour la première fois dans deux textes de 1890, l'arrêté du 5 juillet réglementant l'emploi des sanctions et bannissant les “ punitions infamantes ”, et la circulaire du 7 juillet préconisant le développement des récréations. Ces deux textes ont ceci de commun qu'ils tentent de définir des normes proprement scolaires se dégageant de celles que l'école avait jusque-là empruntées à d'autres institutions, comme l'université, le monastère, l'usine ou l'armée (par exemple la prison et les arrêts en matière de sanctions).

La vie scolaire peut en pratique se décliner en trois grands champs fonctionnels : le temps, l'espace et les relations entre les personnes et les groupes, qui sont pour l'établissement autant de domaines d'organisation. Dans ce but, une partie des normes est codifiée sous des formes diverses (plannings, emplois du temps, règlement intérieur, fiches VS, etc.) ; une autre échappe à toute formalisation administrative ou réglementaire (par exemple le regroupement des élèves, des ATOS et des professeurs par affinité et leurs activités pendant les “ temps morts ”, la plupart des normes langagières et vestimentaires, etc.), mais n'en pose pas moins parfois certains problèmes de “ vie scolaire ”.

3 – COMMENT COMPRENDRE LES EVOLUTIONS ACTUELLES ?

3.1 Les évolutions que nous observons affectent en premier lieu l'institution et l'organisation scolaires. Le modèle du lycée (1802) associe la légitimité scientifique de l'université dans le domaine pédagogique à celle de l'Etat dans le domaine administratif. Le modèle bureaucratique (aucun domaine ne doit échapper aux normes administratives) est aujourd'hui bousculé par la prééminence idéologique du modèle stratégique (démarche de projet, vision de l'organisation comme système, pilotage par objectifs et résultats). Depuis peu (textes de juillet 2000) le droit rappelle aussi ses exigences en matière de vie scolaire.

3.2 En second lieu les évolutions socioculturelles de la seconde moitié du 20^{ème} siècle (approfondissement de l'individualisme, crise de l'autorité, mutations de la famille) ne manquent pas d'avoir des répercussions sur l'éducation scolaire.

- demande obsessionnelle de réussite scolaire (assimilée à la réussite humaine)
- rejet sur l'école de l'apprentissage de l'autorité (le "sale boulot")
- évolution des conceptions éducatives ("l'éducation nouvelle")
- exigence de "démocratisation" de l'institution ("vie lycéenne")

4 – PROBLEMATIQUES DE LA VIE SCOLAIRE

4.1 – Un premier groupe de questions est lié à l'utilisation de normes de vie scolaire au profit de **l'organisation des établissements**. Personne n'a jamais contesté que la vie d'un établissement nécessite un minimum d'organisation. Mais on peut toujours discuter :

- de l'ampleur des domaines organisés et de la densité des règles nécessaires (débat sur la "bureaucratie") ;
- de la pertinence et de l'efficacité de certaines normes (ex. : l'emploi du temps doit-il être "assoupli" ? Certains lieux interdits aux élèves ?) ;
- de l'adaptation des règles aux attentes des diverses catégories et aux évolutions sociales (ex. : quelle place pour les parents et pour les élèves dans la préparation des décisions ? Quelle information donner, sous quelle forme et pour qui ?).

La question de la légitimité des normes de la vie scolaire fait souvent appel maintenant à des critères d'utilité et d'efficacité, bien qu'un débat, plus ancien, sur la défense ou la critique de la tradition n'ait pas disparu.

4.2 – Un second groupe de questions est lié à l'utilisation de certains aspects de la vie scolaire dans un but **d'éducation des élèves**. Depuis la circulaire de 1982 sur "la vie scolaire dans les collèges" le postulat semble à peu près admis que les établissements s'appuient, pour

¹ "Norme" s'entend ici au sens sociologique et non pas juridique

mener leurs missions, sur deux pôles complémentaires : “ l’action pédagogique ” et “ l’action éducative ”, ou encore “ l’enseignement ” et “ la vie scolaire ”. Ce postulat n’en pose pas moins toute une série de questions. Par exemple :

- Quelle dimension prime-t-elle sur l’autre, celle de l’enseignement ou celle de l’éducation ? Ou encore : la vie scolaire est-elle simplement au service de l’enseignement ou bien l’action pédagogique n’est-elle qu’un aspect de l’action éducative ?
- A quelles conditions la vie scolaire peut-elle être éducative ? Et en particulier, quelle place et quels rôles doivent y être réservés aux adultes (et aux jeunes adultes) ? Ou bien : doit-on favoriser l’auto-organisation ou “ encadrer ” les élèves ? Ou encore : l’autonomie est-elle la seule école de la responsabilité ?
- L’établissement peut-il être conçu comme un modèle réduit, un concentré de la société, et alors convient-il de l’ouvrir aux normes sociales dominantes, ou bien doit-on le voir comme une petite cité (au sens politique du terme) et alors faut-il hésiter à y instituer des règles pouvant être en rupture avec la vie sociale des élèves ?
- Dans ce dernier cas, jusqu’où l’analogie avec le modèle de la démocratie représentative peut-elle et doit-elle être poussée (exemple : des textes récents sur la vie lycéenne) ? Ce qui renvoie sans doute à des questions plus fondamentales sur la démocratie et son apprentissage : s’apprend-elle uniquement ou principalement par l’expérimentation de ses procédures électorales et parlementaires ? Le sens de la démocratie peut-il émerger de l’ici et maintenant de l’établissement, d’une sorte “ d’entraînement ” dans la vie scolaire ?

On peut douter que ces questions puissent trouver des réponses en dehors d’une pensée plus précise sur le ou les buts poursuivis par l’éducation scolaire. Schématiquement, doit-elle être plutôt tournée vers l’individu, le “ bonheur individuel ”, “ l’épanouissement personnel ”, ou bien vers l’altérité, l’apprentissage de la vie en commun, la consolidation de la cohésion sociale et l’émergence d’un monde pacifié ? Une autre manière de poser le problème pourrait être : faut-il accorder, en matière d’éducation, priorité aux normes psychologiques (idéal de l’enfant “ épanoui ”, “ bien dans sa peau ”) ou aux normes morales (idéal de la préoccupation éthique dans la conduite de sa vie : recherche de la “ vie bonne ”) ?

4.3 – Un troisième groupe de questions tourne autour du thème de la cohérence de la vie scolaire avec son environnement. On y retrouve les dominantes organisationnelles et éducatives précédentes.

La compatibilité ou la cohérence de l’organisation familiale avec l’organisation scolaire est une source de tensions grandissante entre l’école et les familles : qui doit plutôt

s'adapter à l'autre en matière d'assiduité, de contraintes d'emploi du temps annuel, hebdomadaire et journalier ? Des besoins d'ajustement se développent aussi avec d'autres secteurs de la société et de l'économie comme les transporteurs scolaires, les hôteliers, les clubs sportifs, etc. Ces tensions sont d'autant plus vives que la massification scolaire opérée dans les années 60-70 (au niveau du collège) et 80-90 (au niveau du lycée) a abouti à la scolarisation quasi complète de la jeunesse. Dans ces conditions, la vie scolaire, ses impératifs, ses règles et ses contraintes, prennent une place considérable dans la vie des adolescents, opérant une emprise qui peut apparaître à certains comme "totalitaire", débordant sur la vie sociale, familiale et même sur le domaine de l'intimité (les relations amoureuses se nouent de plus en plus souvent dans le cadre étroit du groupe classe).

Mais les questions les plus importantes sont sans doute éducatives. Faut-il déplorer les manques de cohérence éducative entre l'environnement social, les familles et l'école ? Convient-il d'accepter les tensions ou bien de tenter de les éviter en mettant en place des dispositifs de recherche de collaboration ? Faut-il prendre son parti de cette diversité, s'y résigner comme à une donnée indépassable de la vie moderne, ou bien peut-on s'en servir comme d'un levier éducatif, la pluri-appartenance sociale étant conçue comme une richesse et la capacité de passer d'un système de normes à un autre (notamment de distinguer la vie privée et la vie publique) comme une des finalités de l'éducation dans une société démocratique ?

Les réponses à ces questions peuvent (ou devraient ?) conditionner la formation des personnels comme les instructions concernant la vie scolaire. L'examen de la situation actuelle laisse à penser que, faute peut-être de réflexion, on alterne selon les lieux et les périodes, ou parfois au même endroit et au même moment, entre des réponses opposées voire contradictoires.

5- ELEMENTS POUR DEFINIR UNE POLITIQUE DE VIE SCOLAIRE

Les principaux domaines où une politique de vie scolaire doit se déployer sont :

- l'accueil (rentrée scolaire, entrée dans l'établissement, entrée en classe)
- la gestion des absences et des retards
- la gestion de l'espace
- la reconnaissance du travail et des comportements
- la vie démocratique
- la vie associative, culturelle et sportive
- l'éducation à la santé
- les manquements aux obligations

La politique éducative, quant à elle se déploie à la fois dans l'enseignement et la vie scolaire. Elle ne se borne pas à instituer des normes (contenus d'enseignement, règlement intérieur...), mais nécessite d'instaurer les conditions d'une relation éducative entre adultes et adolescents :

- une **morale** commune fondée sur :

1. l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui fonde l'idée d'humanité
2. la responsabilité des adultes sur les enfants et les jeunes, qui fonde leur autorité
3. le devoir de solidarité entre tous les hommes qui fonde la fraternité humaine

- une **éthique** commune comportant trois postulats :

1. le postulat de responsabilité individuelle (chacun est responsable de ses actes)
2. le postulat humaniste (l'avenir est entre les mains des hommes)
3. le postulat d'éducabilité (tous les élèves peuvent réussir)

- le respect des principes et des règles du **droit**